

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Afin de financer le matériel informatique pour l'accueil de loisirs, le CLAC et le Relais Petite Enfance, ainsi que de réaliser le reversement des Paris Hippiques à la Société Hippique, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-après :

INVESTISSEMENT :

2183 - Matériel informatique	+ 4 510 €
2158 - Autres installations, matériel, outillage (boîte à lettres)	+ 2 000 €
21318 - Autres bâtiments publics	- 6 510 €

FONCTIONNEMENT :

7398 - Reversement, restitution et prélèvements divers (Paris Hippiques)	+ 1 998 €
64718 – Charges exceptionnelles	- 1 998 €